

DOSSIER DE PRESSE

ADOLESCENCE EMPRISONNÉE, LE DÉSASTRE DE LA RÉPONSE CARCÉRALE

Rapport d'enquête sur la détention des 13 - 17 ans

Septembre 2026


OBSERVATOIRE INTERNATIONAL
DES PRISONS
SECTION FRANÇAISE

Adolescence emprisonnée, Le désastre de la réponse carcérale

Après un an d'enquête, l'OIP-SF publie le **22 septembre** un rapport sur la détention des 13-17 ans.

Dans un contexte de durcissement des discours politiques sur la délinquance juvénile et de remise en question récurrente du principe même d'une justice différenciée entre personnes mineures et personnes majeures, l'Observatoire international des prisons – section française (OIP-SF) a souhaité consacrer un rapport d'enquête sur l'incarcération des adolescent·es.

Après plusieurs mois d'enquête, l'OIP-SF rend compte de la réalité des conditions de détention et de la prise en charge des adolescent·es incarcéré·es, et plus encore des conséquences de l'incarcération à des âges marqués par d'importantes transformations physiques, cognitives et psychologiques.

En France, **près de 3 000 adolescent·es sont incarcéré·es chaque année**, après avoir souvent connu différentes formes de précarité, des violences, des ruptures familiales, des déscolarisations ou des souffrances psychiques. Ils et elles sont détenu·es dans 41 quartiers mineurs (QM) et six établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM). Créés en 2002, et ouverts en 2007, avec l'ambition de proposer une prise en charge éducative renforcée, ces derniers devaient rompre avec le modèle de détention des quartiers mineurs. **Près de vingt ans plus tard, les EPM, qui ne devaient pas ressembler à une prison, en ont pourtant tout d'une.**

L'enquête décrypte et pointe les limites d'une prise en charge théoriquement centrée sur un accompagnement éducatif global, mais fortement mise en échec par l'univers carcéral : offre d'enseignement et d'activités au rabais, accès aux soins entravé, encellulement prolongé, dans un contexte de priorités sécuritaires, d'isolement et d'expériences traumatiques.

S'appuyant sur les témoignages d'ancien·nes adolescent·es détenu·es et de leurs proches, de nombreux entretiens avec des professionnel·les, des constats de terrain ainsi que sur l'analyse d'une large base documentaire et statistique, ce rapport dévoile l'impossible promesse d'une prison à vocation « éducative ».

Loin de réparer, l'incarcération aggrave trop souvent des fragilités préexistantes et peut laisser des séquelles durables. Quand la prison achève d'abîmer une jeunesse socialement délaissée, c'est le principe même de l'incarcération des adolescent·es qu'il faut interroger.

L'OIP-SF, accompagné de professionnel·les de terrain, vous présentera les conclusions de son rapport lors de la conférence de presse en ligne le 22 septembre à 10 h. Inscription obligatoire.



CONFÉRENCE DE PRESSE (en ligne)



Mardi 22 septembre



10h - 11h



Inscription sur www.oip.org

LA DÉTENTION DES ADOLESCENT·ES EN CHIFFRES

Près de 3 000 adolescent·es incarcéré·es chaque année.

817 adolescent·es étaient détenu·es en France au 1^{er} août 2026.

41 quartiers mineurs et **6 établissements pénitentiaires pour mineurs** accueillent ces jeunes..

Dans certains établissements, les adolescent·es peuvent passer **20 à 22 heures par jour en cellule**.

En 2024, l'offre moyenne d'enseignement était de **8 heures par semaine au quartier mineurs** de Grasse et de **11,3 heures** à l'établissement pénitentiaire pour mineurs du Rhône, bien loin des volumes affichés dans les dispositifs de prise en charge.

5 IDÉES À RETENIR

1. Des jeunes abîmé·es avant l'entrée en détention

Principalement des garçons de 16-17 ans, la plupart des jeunes incarcéré·es en QM et EPM subissent voire cumulent depuis l'enfance diverses formes de précarité (économique, résidentielle...) avec des situations de ruptures familiales. Cette fragilité sociale se double d'une exposition massive à la violence et à la détresse psychique. Les études sur les jeunes suivis par la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) font ainsi état de taux très élevés de violences subies et agies, de violences sexuelles subies chez les filles, et une forte prévalence de troubles, handicaps et conduites addictives. L'école, censée être un rempart, n'évite pas des déscolarisations de longue durée et/ou des niveaux d'apprentissage relativement faibles.

La France enferme ainsi des adolescent·es en majorité abîmé·es par les précarités, des ruptures diverses, et par les défaillances de ses dispositifs institutionnels de protection.

2. L'ambition d'une prise en charge pluridisciplinaire mise à mal

La promesse d'un « parcours éducatif global » en détention, supposé remettre cette jeunesse abîmée dans le droit chemin, théorise une prise en charge pluridisciplinaire coordonnant scolarité, socialisation et soins. Sur le papier, les engagements sont nombreux : des emplois du temps individualisés, des enseignements hebdomadaires de douze heures en QM et de vingt heures en EPM, des activités diverses, des entretiens et suivis resserrés... Mais l'observation du terrain témoigne d'une réalité bien différente.

L'offre globale de scolarisation affichée masque d'abord des volumes horaires très éloignés des douze à vingt heures de cours normalement obligatoires par semaine. Déjà sous-dotée, l'école en détention se heurte de plus à la multiplication des groupes d'élèves, justifiée par l'hétérogénéité des niveaux et par des contraintes de sécurité, restreignant d'autant les temps et créneaux de scolarité pour chaque adolescent·e. Un émiettement des cours qui accentue un inégal accès aux apprentissages, dont les allophones et les jeunes aux comportements considérés comme difficiles sont les premières victimes.

Hors scolarité, la promesse d'activités, de sport, de culture, de temps collectifs n'a pas survécu non plus à l'épreuve des faits. Les semaines se résument trop souvent à une ou deux heures de sport, quelques ateliers au compte-gouttes, aucune activité les week-ends. Les temps collectifs comme les repas pris ensemble, piliers de la socialisation, sont peu fréquents dans les EPM et inexistantes en QM. Dans de nombreux établissements, les adolescent·es peuvent endurer 20 à 22 heures d'enfermement quotidien.

Les désillusions n'épargnent pas le volet santé, malgré l'engagement des équipes sanitaires. Les problèmes de vacances de postes, d'extractions reportées, d'accès aux soins spécialisés, de secret médical malmené par les entraves sécuritaires et la présence d'agents pénitentiaires lors des consultations sont réguliers. Les préoccupations de santé mentale sont en première ligne, mais se heurtent à des moyens psychiatriques insuffisants et à la difficulté des jeunes à s'inscrire dans des parcours de soins.

5 IDÉES À RETENIR

3. Un fonctionnement en « mode dégradé » devenu la norme

Dans la plupart des QM et EPM, le fonctionnement en « mode dégradé » s'explique en partie par la pénurie de personnel pénitentiaire, nécessitant de limiter parfois les mouvements à ceux concernant la promenade et l'unité sanitaire, au détriment de l'école, du sport, ou encore des entretiens de suivi.

Au point que des enseignant·es sont amené·es à se rendre dans les cellules pour distribuer des fiches éducatives, ou que des psychologues ou éducateur·rices en sont réduit·es à parler à travers la porte.

« Comment leur demander de se raccrocher à quelque chose alors qu'on leur supprime sans arrêt leurs cours, leurs activités, leurs entretiens ? », déplore une éducatrice d'un EPM.

L'augmentation, ces dernières années, du nombre d'adolescent·es incarcéré·es est venue fragiliser une prise en charge déjà affaiblie par ces problèmes d'effectifs structurels, et a installé des situations récurrentes de saturation, voire de surpopulation carcérale. Avec comme première conséquence, une mise à mal du principe de l'encellulement individuel pourtant garanti pour les adolescent·es. La gestion des places se réalise alors au détriment des besoins des jeunes incarcéré·es, des cellules sont doublées, des adolescentes peuvent être placées dans des unités non prévues pour elles. Les transferts de désencombrement sont plus fréquents et contribuent à rompre les liens tissés avec des professionnel·les, éloigner les familles ou stopper le fragile parcours scolaire. N'ayant pas de proches en France, les mineur·es non accompagné·es (MNA) sont les premier·es visé·es.

4. L'éducatif broyé par la machine carcérale

À tous les niveaux, la prison s'invite dans la prise en charge des adolescent·es. Cadre carcéral désolant, infrastructures et mesures sécuritaires prégnantes, climat de violences, solitude, oisiveté...

« Les jeunes sont dans des prisons avec tout ce que cela implique en termes d'architecture, d'isolement géographique, de moyens limités. C'est incompatible avec l'enfance. Quelle que soit l'infraction, ce n'est pas avec cette expérience affreuse qu'on peut gérer un mineur », résume une substitute au tribunal judiciaire de Lille.

Faut-il rappeler en quoi consiste la prison pour se poser la question de ses effets sur des adolescent·es ? À commencer par l'arrivée en détention et ce choc carcéral qui provoque chez les jeunes des poussées d'acné en 48 heures, des effondrements psychiques, des dérèglements importants du sommeil. Les fouilles intégrales porte atteinte à leur dignité à un âge où le rapport au corps est si complexe. S'ajoutent, au quotidien, l'enfermement dans des espaces obturés par des caillebotis, grilles et barreaudages ; la circulation active de drogues inhérente au milieu carcéral ; la discipline et l'usage de la force par des surveillant·es de moins en moins formé·es.

Tous et toutes les acteur·rices de l'éducatif et du soin s'accordent : les logiques sécuritaires priment de façon écrasante et continue sur les prises en charge. Bardées de mesures préventives et répressives, elles conduisent à altérer l'ensemble des temps collectifs pourtant indispensables aux apprentissages et à la (re)socialisation. Gestion et taille des groupes, mesures de « gestion individuelle », régimes différenciés, moyens de contrainte, mesures dites de bon ordre (MBO), sanctions disciplinaires..., toutes entravent l'accès des jeunes aux accompagnements, finissent par ruiner la cohérence des dispositifs éducatifs mis en place et créent des situations d'isolement particulièrement dommageables.

Solitude et isolement sont amplifiés, pour une proportion très importante d'adolescent·es incarcéré·es, par la faiblesse voire l'inexistence de liens avec l'extérieur, du fait notamment de l'éloignement géographique des familles ou des proches.

5 IDÉES À RETENIR

5. La sortie : tout ça pour ça

Les obstacles à une réinsertion effective sont légion et trahissent la promesse initiale d'un « parcours éducatif global » amorcé dès la détention. Les dispositifs de préparation à la sortie ne peuvent pas se déployer convenablement compte tenu du fonctionnement de la prison, et ce d'autant plus que les durées d'incarcération sont (heureusement) relativement courtes, faisant de la détention un moment peu propice au travail de fond que nécessiterait la construction d'un projet.

Malgré la mobilisation des acteur·rices du milieu de l'éducation et de l'insertion, cette relative impréparation des projets de sortie peut être préjudiciable au devenir judiciaire des jeunes, et amener certains d'entre eux et elles à se raccrocher à des réseaux de délinquance constituant, parfois, leur seul ancrage social en dehors des murs de la prison. Sur le terrain, l'insuffisance des solutions de placement du fait d'un manque de structures habilitées à accueillir des jeunes sortant de détention est régulièrement dénoncée, et les suivis éducatifs entre le dedans et le dehors pâtit de l'inexistence de dispositifs pouvant assurer un suivi global des parcours.

Au-delà, les professionnel·les rencontré·es sont unanimes pour considérer que l'incarcération, déjà très douloureuse pour les adultes, est une épreuve particulièrement traumatisante pour les adolescent·es, fréquemment pourvoyeuse de séquelles allant de troubles psychologiques plus ou moins persistants à des trajectoires de vie brisées, pouvant être, au moins en partie, liées à cette expérience.

RECOMMANDATION

À l'issue de son travail d'enquête sur la situation générale des adolescent·es incarcéré·es, l'OIP-SF formule donc une recommandation principale. Celle-ci s'appuie sur les constats alarmants dressés dans ce rapport : les conséquences intrinsèques de l'enfermement carcéral sur des adultes en devenir ; des dysfonctionnements systémiques de prise en charge, attentatoires à la protection et aux droits les plus élémentaires des enfants et des adolescent·es détenu·es ; la primauté et l'accentuation de logiques sécuritaires contrevenant irrémédiablement à l'accompagnement éducatif censé constituer le cœur du dispositif de prise en charge.

Des constats qui conduisent à interroger le recours même à l'enfermement des enfants et adolescent·es comme réponse pénale. **Ne faut-il pas, dès lors, mettre fin à l'enfermement des enfants et adolescent·es comme réponse pénale ?**

L'OIP-SF appelle à l'ouverture d'un large débat national sur des prises en charge alternatives à l'incarcération, qui puissent véritablement allier réparation et perspective éducative.

TÉMOIGNAGES

« J'ai eu des responsabilités assez tôt, très jeune et j'étais au milieu des problèmes parentaux, des conflits. Ils ne se sont jamais entendus, mon père ne versait pas la pension alimentaire. J'ai été de foyer en foyer, suivi par l'Ase à la demande de ma mère à partir de mes 12 ans. »

Nina, incarcérée à 17 ans au quartier mineures de Fleury-Mérogis

« Chez les mineurs grands réitérants, qui ont plusieurs procédures, presque tous ont subi des violences dans l'enfance et la première partie de l'adolescence. »

Marianne Hemmer juge des enfants

« On parle d'enfants. Certains arrivent comme des lapins de trois semaines, sans les codes, dans une unité de vie où la violence est quotidienne : les cris, les menaces, la posture pour ne pas se faire marcher dessus, la pression pour récupérer les yoyos, pour faire la nourrice. »

L., éducatrice dans un établissement pour mineurs (EPM)

« Certains éducateurs ont indiqué pouvoir effectuer trois entretiens par semaine pour un arrivant et n'en prévoir qu'un toutes les deux-trois semaines pour un mineur condamné pour une longue peine ou pour des procédures d'instruction criminelles. »

Le contrôle général des lieux de privation de liberté (CGLPL)

« Quand un majeur est présent dans l'unité sanitaire, le mineur ne peut pas y aller. La priorité est donnée au majeur, il n'y a jamais de temps pour les mineurs. Les soignants se déplacent donc en fin de journée, pour des consultations au rabais, sans matériel. »

F., éducatrice dans un quartier mineurs

« Quand il est sorti de détention, les six premiers mois, je le voyais toutes les semaines, parce que je pensais qu'il allait se foutre en l'air. »

B., psychologue de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)

CONFÉRENCE DE PRESSE

(en ligne)



Mardi 22 septembre



10h - 11h



Inscription sur www.oip.org



[Sophie Deschamps - 07 60 49 19 96](mailto:Sophie.Deschamps@oip.org)



OBSERVATOIRE INTERNATIONAL
DES PRISONS
SECTION FRANÇAISE

Septembre 2026